

Bienvenue sur cette première note de l'Observatoire de l'année 2015 ! Dorénavant la note accueille les informations du comité inter-direction pour l'information géographique : **CIDIGEO** - la newsletter disparaît au profit d'une seule publication trimestrielle recouvrant tous les aspects du service de l'Observatoire départemental. Au menu également, un zoom sur les populations hors ménages et un point sur la réforme de la politique de la ville !

Pierre Lombard, responsable du service de l'Observatoire

DONNEES & OUTILS

ACTU C I D I G E O

Des nouvelles données SIG disponibles sur Géoportail93 et sur <I:\Observatoire\02 - DONNEES\SIG>

- Les périmètres des nouveaux quartiers prioritaires de la politique de la ville (décret du 30/12/2014)
- La localisation des établissements sanitaires et sociaux porteurs d'une autorisation ou d'un agrément par le Ministère des affaires sociales et de la santé (répertoire Finess, décembre 2014)
- La localisation des professionnels de santé libéraux et des structures de soins en Seine-Saint-Denis (sélections et regroupements des spécialités et établissements de soins à partir de la base de la CPAM de mai 2012 et du répertoire Finess de février 2012)
- La localisation des établissements d'enseignement supérieur implantés sur le territoire national (ONISEP, rentrée scolaire 2014)
- La localisation des lieux culturels en Seine-Saint-Denis (à partir du guide d'accessibilité paru en 2014)

Outils SIG

La nouvelle version (2.6) de Qgis est disponible sur <http://www.qgis.org/fr/site/> et <I:\Observatoire\06 - DOCUMENTATIONS - BOITE A Outils\Logiciels\Installation\SIG\Quantum GIS>. Les agents peuvent l'installer sur leur poste sans être administrateur.

Open Data

Etalab est un service du 1er ministre chargé de créer un portail unique des données publiques. Etalab est né du constat que les portails géographiques constituaient de véritables mines d'informations.

Mi-2014 EtaLab a lancé le projet d'une passerelle informatique visant à faire remonter automatiquement les informations géographiques ouvertes proposées sur les différentes plateformes géographiques vers le portail national OpenData. Il a été choisi de s'appuyer sur le protocole Catalog Service for the Web (CSW) pour échanger les informations sur les données disponibles (métadonnées).

Depuis mi-Janvier 2015, le Géoportail93 est compatible CSW ; depuis cette date, il est moissonné par la passerelle Etalab toutes les semaines et dès le printemps prochain, les informations géographiques de la Seine-Saint-Denis qui s'y trouvent se retrouveront alors automatiquement sur le portail open data national.

Formation

Le CNFPT élargit son offre de formations dédiée aux SIG avec notamment l'utilisation du logiciel Qgis, le SIG

outil de pilotage, l'exploitation des données dans un SIG, la géomatique au service de l'archéologie. Retrouvez le catalogue sur I:\Observatoire\06 - DOCUMENTATIONS - BOITE A Outils\Formations\SIG\CatalogueCNFPT2015_selection-Formations SIG-02-10.pdf ou effectuez votre propre recherche sur le site du CNFPT : www.cnfpt.fr/content/trouver-formation.

Le CG93 propose une formation interne à la manipulation et au traitement des images pour un usage SIG, avec le logiciel Erdas Imagine, du 3 au 5 mars 2015 par la société Geosystems France.

COTE ETUDES STATISTIQUES

Le catalogue des fichiers de données

Face à la multitude des informations statistiques disponibles, le SOD met à votre disposition une sélection de fichiers de données qui, pour partie, sont restructurés pour faciliter le travail des directions.

Le catalogue de ces fichiers de données se trouve ici : <I:\Observatoire\02 - DONNEES\STATISTIQUES>.

Des filtres vous permettent des sélections par thématique, source, année, échelle géographique... Si vous avez des difficultés à trouver des informations, n'hésitez pas à contacter le SOD.

Les derniers téléchargements : le portrait social réalisé par l'Observatoire départemental des données sociales (ODDS), les demandeurs d'emploi par département (au 31/12/2014) et les données du recensement de la population à l'IRIS (2011).

La production des **portraits de ville** se poursuit : les derniers réalisés sont ceux du Blanc-Mesnil, de Rosny-sous-Bois, de l'Île-Saint-Denis, de Gagny, de Romainville.

Le 15 janvier dernier, le Comité Français pour l'Action et le Développement Social (CFADS) organisait **un colloque sur l'action sociale et sa répartition territoriale**. Dans une période de réforme territoriale et de repositionnement des acteurs de l'action sociale et alors que le chômage et les disparités économiques progressent, ce colloque a abordé la question de l'évolution de la répartition des richesses et des inégalités entre territoires du point de vue de la population et de l'activité économique. La place des acteurs de l'action sociale a également été débattue.

Retrouvez le compte-rendu des interventions ainsi que l'ensemble des documents, dans le répertoire : I:\Observatoire\06 - DOCUMENTATIONS - BOITE A Outils\Actes_conférences\2015\2015_Colloque_CFADS_action_sociale

ZOOM SUR LES POPULATIONS HORS MENAGES

Le recensement de la population donne des informations sur les modes d'habitation de la population d'un territoire. Il permet notamment d'apporter un éclairage sur les populations qui ne résident pas dans un logement ordinaire. Ces habitants « hors ménages » peuvent résider dans une communauté qui offre des services spécifiques ou bien ne pas disposer de logement fixe (habitation mobile, marinier ou sans-abri). Sans être exhaustif, le recensement peut mettre en exergue quelques publics potentiels : toutefois, ces informations qui fournissent des ordres de grandeurs, nécessiteraient d'être complétées par d'autres sources pour donner lieu à des projets opérationnels.

La population francilienne vit à 98 % dans un ménage. La Seine-Saint-Denis ne fait pas exception.

Les variations entre départements sont très faibles et s'échelonnent de 97,5 % en Essonne à 98,3 % en Seine-et-Marne. Les habitants vivant hors ménage sont peu nombreux mais ont des profils très différents selon les territoires.

Ainsi, **Paris regroupe plus de la moitié des Franciliens résidant dans une communauté religieuse.** Ils sont 4 952 dans cette situation et représentent 0,1 % de la population de la capitale. Au contraire, ces communautés sont très peu présentes en Seine-Saint-Denis (114 individus en 2011).

Plus d'un tiers des franciliens (36%) résidant en internat ou en résidence étudiante est Parisien, soit 10 900 personnes (en plus des étudiants habitant en logement ordinaire). **En Seine-Saint-Denis, les élèves résidant en foyer ou en internat sont très minoritaires** (615 en 2011, soit 2 % des 30 571 Franciliens).

Sur les 7 451 Franciliens vivant en caserne ou camp militaire, seuls 4 % sont Séquano-dionysiens, soit 291 personnes.

A l'exception des membres d'une communauté religieuse, des élèves et étudiants internes et des individus en caserne ou camp militaire, la population hors logement ordinaire est constituée de personnes

potentiellement en situation de précarité (public vivant en résidence sociale, sans domicile fixe) et/ou pouvant plus fréquemment recourir à l'action sociale (population âgée vivant en résidence par exemple). En Seine-Saint-Denis, près de 2 % de la population est dans cette situation (1,5% en moyenne en Ile-de-France).

La Seine-Saint-Denis connaît une surreprésentation des personnes résidant dans un service ou établissement de moyen ou long séjour, maison de retraite, foyer ou résidence sociale (24 867 personnes, soit 1,6 % des habitants). Ce taux est le plus fort de la région. Ainsi, à Paris, même si l'effectif est plus élevé (29 010 personnes), cette situation ne concerne que 1,3 % des Parisiens.

Ces établissements sont pour partie des foyers migrants du XX^e siècle, très implantés en Seine-Saint-Denis. **De ce fait, le département regroupe le plus de personnes de 25 à 64 ans vivant en foyer et résidence sociale.** En effet, le département accueille 22 % des Franciliens de 25-64 ans vivant en résidence sociale, alors que 13 % seulement des Franciliens de cette tranche d'âge résident en Seine-Saint-Denis.

Cette spécificité de la Seine-Saint-Denis ne vaut pas pour les établissements destinés aux personnes âgées : seuls 9 % des Franciliens de 80 ans et plus vivant en maison de retraite ou en établissement spécialisé résident en Seine-Saint-Denis, alors que le territoire accueille 10 % des Franciliens de cette tranche d'âge.

Avec 500 personnes de moins de 15 ans vivant en foyer ou résidence sociale, les jeunes Séquano-dionysiens sont moins confrontés à cette situation que dans d'autres départements franciliens. Sur 5 664 Franciliens de moins de 15 ans vivant en foyer ou résidence sociale, 21 % résident à Paris (14 % des moins de 15 ans). La Seine-Saint-Denis accueille 9 % d'entre eux (15 %). Les foyers accueillant des familles sont donc sous-représentés en Seine-Saint-Denis

Population par catégorie de population en 2011

	Population totale	Individus en logement ordinaire	Individus dans un service ou établissement de moyen ou long séjour, maison de retraite, foyer ou résidence sociale	Membres d'une communauté religieuse	Individus en caserne, quartier, base ou camp militaire	Individus résidant dans un établissement hébergeant des élèves ou des étudiants	Individus en établissement social de court séjour	Individus résidant dans une autre catégorie de communauté	Individus en habitation mobile, marinière, sans-abri
Paris	2 249 975	2 201 264	29 010	2 740	1 783	10 900	1 373	909	1 996
Hauts-de-Seine	1 581 628	1 553 091	20 282	561	601	4 589	473	880	1 150
Seine-Saint-Denis	1 529 928	1 498 784	24 867	114	291	615	130	1 003	4 124
Val-de-Marne	1 333 702	1 309 078	18 139	488	505	1 883	218	2 359	1 032
Seine-et-Marne	1 338 427	1 315 359	14 411	324	144	2 548	107	1 364	4 170
Yvelines	1 413 635	1 384 562	18 989	257	2 190	3 934	262	1 209	2 232
Essonne	1 225 191	1 195 134	16 174	343	1 671	5 123	64	3 761	2 921
Val-d'Oise	1 180 365	1 158 879	15 140	125	266	1 001	41	770	4 143
Ile-de-France	11 852 851	11 616 149	157 013	4 952	7 451	30 593	2 669	12 254	21 768
France métropolitaine	63 070 344	61 605 875	943 850	32 597	57 346	234 689	7 663	61 113	127 211

Source : Insee- recensement de la population

Parallèlement, plus de 4 000 personnes en habitation mobile, marinières ou sans-abri sont décomptés par le recensement en Seine-Saint-Denis (soit un effectif proche de celui observé en Seine-et-Marne et dans le Val-d'Oise). **Ce chiffre est probablement très sous-estimé, en raison de difficultés de comptage**, mais peut permettre néanmoins de comparer les territoires entre eux. Ces trois départements, qui comptent pour le tiers de la population régionale, regroupent près de 60 % des Franciliens en habitation mobile, marinières ou sans-abri.

La part de ces habitants souvent très précarisés est de 0,1 % à Paris et en Petite couronne à l'exception de la Seine-Saint-Denis où il grimpe à 0,3 % comme en Seine-et-Marne et atteint 0,4 % dans le Val-d'Oise.

En Seine-Saint-Denis, cette population en habitation mobile ou sans-abri est particulièrement jeune.

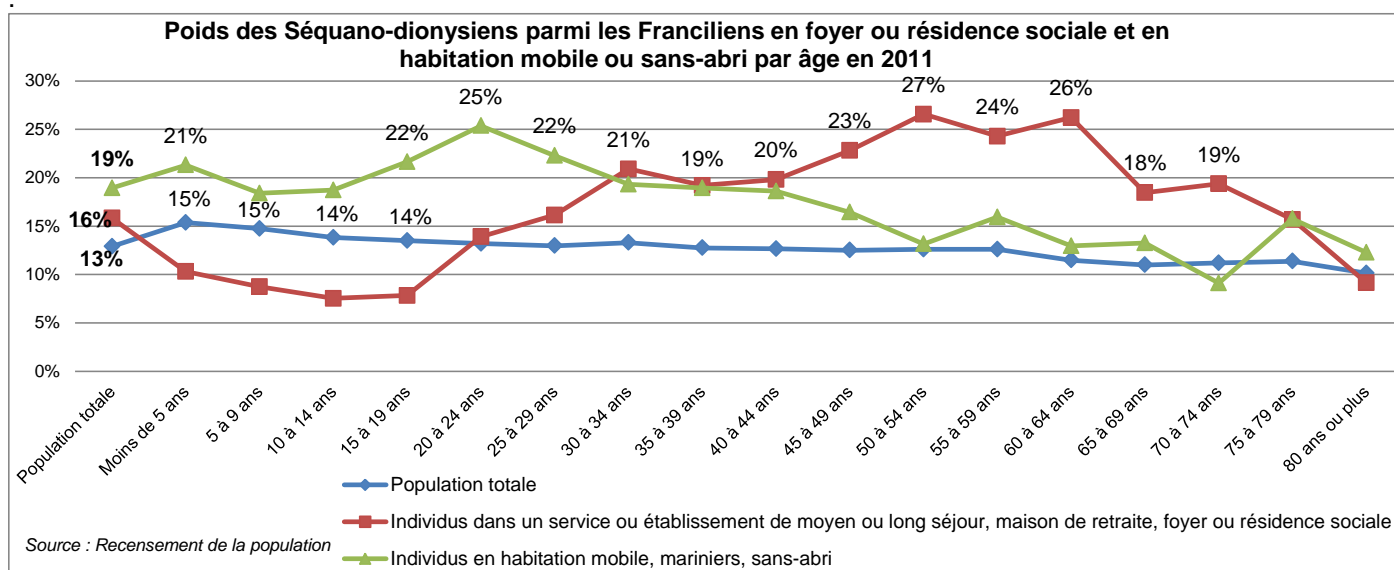
Plus de 1 000 jeunes de moins de 15 ans ont été recensés sans domicile fixe en Seine-Saint-Denis dont 440 de moins de 5 ans et près de 650 entre 5 et 15 ans. Si 15 % des Franciliens de moins de 15 ans habitent en Seine-Saint-Denis, c'est 20 % de ceux qui sont en habitation mobile ou sans-abri. Cette situation des enfants en errance est moins problématique à Paris (moins de 100 enfants) ainsi que dans les Hauts-de-Seine et dans le Val-de-Marne (250 enfants environ).

Cette surreprésentation des situations d'errance en Seine-Saint-Denis vaut également pour les jeunes adultes. Sur 5 442 Franciliens en habitation mobile ou sans-abri de 15 à 29 ans, 1 260 résident en Seine-Saint-Denis, soit 23 % d'entre eux, alors que le département accueille 13 % des habitants d'Ile-de-France de cette tranche d'âge.

La disparité des implantations des populations mobiles résulte de modes d'actions plus ou moins interventionnistes des services de l'Etat et des élus locaux.

En Seine-Saint-Denis, les municipalités sont plus qu'ailleurs interpellées pour la domiciliation de ces populations, condition indispensable pour l'accès aux droits. Des questions sanitaires et sociales peuvent en outre se poser de façon spécifique : pour le Département, à titre d'exemple, le travail de protection maternelle et infantile est rendu plus complexe du fait de la précarité des conditions de vie des enfants et de leurs parents.

En savoir plus : contacter Anne Foussat afoussat@cq93.fr



CALENDRIER LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS

Vendredi 13 mars : le service de l'Observatoire interviendra avec M. Petitjean, Directeur général adjoint du Pôle aménagement et développement durable, lors de la réunion de l'association des directeurs généraux des collectivités locales et établissements publics en Seine-Saint-Denis.

L'ordre du jour porte sur les contrats de ville ; le SOD présentera succinctement les outils à disposition de la politique de la ville comme le Géoportail93 ou ses publications (portraits de ville notamment).

Mardi 31 mars de 10h30 à 12h30 : c'est la date du prochain CIDIGEO : à l'ordre du jour l'actualité du SIG et des interventions des directions.

Mercredi 8 avril de 17h à 19h : Profession Banlieue organise une intervention de Pascale Jamoulle, anthropologue, enseignante à l'Université de Mons et de Louvain-la-Neuve, sur son ouvrage : *Par-delà les silences. Non-dits et ruptures dans les parcours d'immigration*. (Inscription obligatoire)

Les prochains rendez-vous du CNIS (conseil national de l'information statistique), lieux de rencontre privilégiés entre producteurs et utilisateurs de la statistique publique :

Mercredi 25 mars de 9h30 à 13h30 : réunion de la commission "Emploi, qualification, et revenus du travail".

Jeudi 7 mai de 9h30 à 13h30 : réunion de la commission "Démographie et questions sociales".

Le 5 février dernier, le service de l'Observatoire a rencontré le bureau de la Politique de la Ville de la DAD. Ce fut l'occasion de faire le point sur la réforme de la géographie prioritaire : quels sont les objectifs ? où en est-on ? quel est le rôle du Département ?

Simplifier la géographie prioritaire

C'est le premier objectif de la loi de programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine, qui remplace les multiples périmètres qui existaient auparavant (ZUS, CUCS, ZRU, ...) par un zonage unique : **les quartiers prioritaires**. Ces quartiers ont fait l'objet d'une délimitation officielle par décret le 30 décembre dernier. Le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) a réalisé une cartographie de ces quartiers qui a été intégrée au Géoportail93.

Les périmètres officiels serviront de base aux collectivités pour délimiter **les quartiers vécus**, c'est-à-dire prenant en compte les usages des habitants et les équipements qu'ils fréquentent. Il revient aux collectivités locales de définir ces périmètres en fonction de la sphère d'influence des équipements (sectorisation des établissements scolaires, circonscriptions des établissements d'accueil de la petite enfance, zones d'influence des équipements sportifs ou culturels, ...)

Concentrer les moyens

Le nombre de quartiers prioritaires passe de 2600 à 1300 au niveau national. Un seul critère a été utilisé pour les délimiter : le revenu. En Seine-Saint-Denis, il y a plus de quartiers prioritaires qu'il n'y avait de ZUS (cela s'explique par le critère retenu) et la population des quartiers prioritaires double (650 000 habitants) par rapport à la population des ZUS. A ce jour, la répartition des moyens financiers entre quartiers n'a pas été faite.

Les nouveaux contrats de ville

Des contrats de ville seront signés pour une durée de 6 ans (2014-2020) entre l'État, la commune, la communauté d'agglomération (si la commune appartient à une communauté d'agglomération), la Région et le Département. En Seine-Saint-Denis, les premiers contrats de ville devraient être signés dans les semaines qui viennent (Est Ensemble et Plaine Commune). Lorsque le quartier est situé dans une commune appartenant à une agglomération, le projet est porté par l'agglomération ; sinon, il est porté par la commune.

Le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU)

Le NPNRU prévoit un investissement de 5 milliards d'euros pour la période 2014-2024 dans 200 quartiers (contre 12 milliards d'euros investis lors du PNRU1) qui connaissent des dysfonctionnements urbains (24 en Seine-Saint-Denis). La liste des sites concernés a été publiée par décret en décembre 2014, mais les contours ne font pas l'objet d'une délimitation officielle à ce jour : certains sites coïncident avec les périmètres des quartiers prioritaires, d'autres n'en recouvrent qu'une partie. En plus de ce budget consacré à la « pierre » (démolition, reconstruction, réhabilitation), des actions d'accompagnements seront engagées sur ces quartiers par 10 ministères.

Et le Département dans tout ça ?

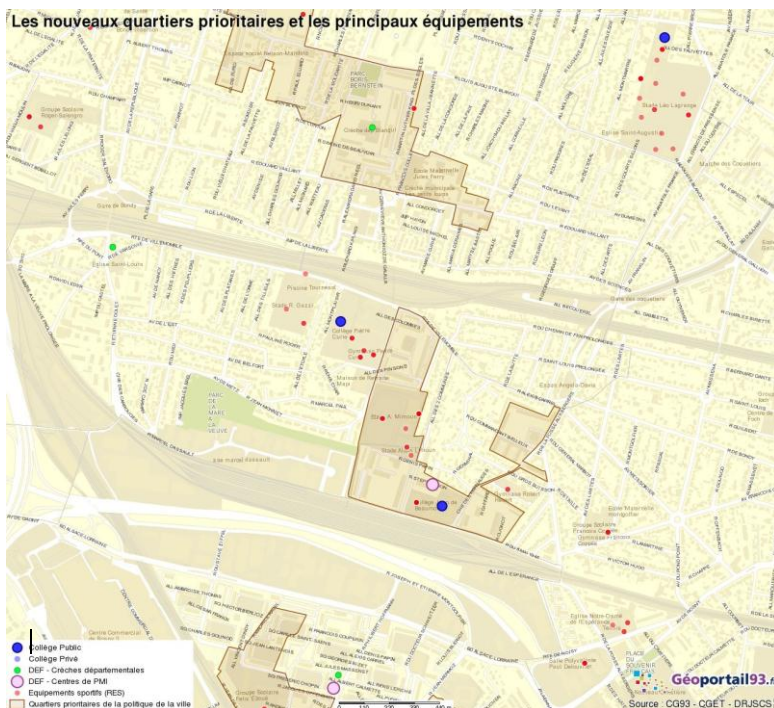
Signataire des contrats de ville, le Département est attendu sur les politiques mises en œuvre dans les quartiers prioritaires et notamment sur la valorisation des actions déjà mises en place et qui fonctionnent bien. En ce qui concerne la délimitation des quartiers vécus, il y a un enjeu fort pour plusieurs directions du département (DEF, DPAS, DEJ) d'identifier les équipements qui accueillent du public venant des quartiers prioritaires.

Retrouvez les nouveaux périmètres de la géographie prioritaire et les principaux équipements* sur le Géoportail93 :

<http://geoportail93.fr/?BASE=787&BBOX=273638,6254756,280454,6257880&LAYERS=1278,1027,888,886,935>



*Sont représentés ici les collèges, les crèches départementales, les centres de PMI et les équipements sportifs, mais d'autres informations peuvent être ajoutées.



Cette note a été réalisée par le Service de l'Observatoire Départemental de la Direction de la stratégie, de l'organisation et de l'évaluation – Département de la Seine-Saint-Denis.
Equipe du SOD : Mathilde Aladame, Nathalie Auclair, Mathieu Charton, Caroline Danic, David Delhorbe, Anne Foussat, Eric Galland, Pierre Lombard, Bérengère Moure, Cédric Poissonnet.
Pour plus d'informations : observatoire@cg93.fr ; 01 43 93 76 35